

VALORISER LA QUALITÉ DU TRAVAIL

Objectifs

Identifier toutes les situations de valorisation

Repérer les leviers de motivation de ses collaborateurs

Donner et recevoir des signes de reconnaissance

Programme

Identifier les besoins de l'entreprise et les attentes de salariés

Choisir les leviers de reconnaissances adaptés

Mettre en place et piloter un système de reconnaissance

Formation

Rémunération

Relations et conditions de travail

Formation

Mode de management

L'entretien professionnel

Public

Tout public

Méthodes pédagogiques

Échanges, discussions

Apports théoriques

Mises en situation, jeux de rôles

Analyse des expériences et des pratiques

Intervenant

Formateur conseil en management

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

inter sur BORDEAUX

1 jour, 06 heures

🕒 05 décembre

350 € par participant

Contact

05-56-24-49-39

info@apdhes.fr

Référence

5.2.13.

Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Fonction :

Le cas échéant : n° ADELI : n° RPPS :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :

Désire participer à la formation suivante

INTITULÉ DE L'ACTION : VALORISER LA QUALITÉ DU TRAVAIL

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant
pris en charge par OPCA Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 8 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(nom, qualité du signataire) :